

## **Rapport du Président**

Séance publique  
lundi 19 juin 2023  
**N° CD-2023-3-12-1**  
**N° applicatif 6095**

**12<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

**Service instructeur**  
Délégation territoriale Centre Alsace

**Service consulté**

### **FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action. Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire Centre Alsace, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien. Au titre de ce fonds, il est proposée à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 878 850 € afin de soutenir 4 projets, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières y afférant.

#### **I. Contexte**

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n°CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n° CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport - dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec le porteur de projet spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

## **II. Les projets du Territoire Centre Alsace**

Quatre projets du Territoire Centre Alsace sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat afférentes, pour un montant total maximum de subventions prévisionnelles de 878 850 €.

Les projets ont été présentés le 03 mai 2023 à la Commission Territoriale Centre Alsace, qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties.

La Commission Territoriale Centre Alsace du 31 mai 2023 a donné un avis favorable au projet de rapport ainsi qu'aux projets de conventions partenariales annexées au rapport. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-dessous selon les enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Centre Alsace.

### **A. Projet de restructuration du Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud à OBERNAI**

La Restructuration du Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud s'inscrit dans l'enjeu et objectif opérationnel suivants du Contrat de Territoire Centre Alsace :

- **Enjeu** : Renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants ;
- **Objectif opérationnel** : Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à

destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

En activité depuis plus de 30 ans, le centre socio-culturel Arthur Rimbaud contribue à développer les activités socioculturelles qui favorisent le bien-être des familles et permettent de renforcer les mixités entre tous les habitants d'Obernai.

Ce centre est un lieu d'accueil privilégié, convivial et ouvert à tous et présente différents secteurs dédiés à l'enfance/jeunesse (ateliers, permanence, centre aéré...) ou aux adultes/familles (ateliers, formations, emplois...). Il organise également des manifestations diverses ouvertes à tous les habitants du territoire.

Le centre socio-culturel est notamment chargé des missions suivantes :

- animation en direction des enfants et des jeunes, animations socioculturelles ;
- partenariat avec les associations ;
- accompagnement social ;
- permanences d'accueil des services de proximité ;
- animation en direction des familles ;
- action en faveur de l'intégration ;
- animation intergénérationnelle ;
- animation de l'espace multimédia ;
- encadrement des élèves dans le cadre du service d'accueil dans l'enseignement primaire.

La maîtrise d'ouvrage du projet est portée par la Commune d'Obernai et poursuit l'objectif de résoudre 2 problématiques :

- adapter le CSC aux développements des activités et usages, par la refonte de l'organisation spatiale et notamment du pôle animation ;
- remédier à l'inconfort thermique dans la rue intérieure constituée d'une verrière.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale portent principalement sur le développement des missions du CSC en direction des publics empêchés et des jeunes.

Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 942 000 € HT

Le taux de subvention retenu est de 20%.

Le montant maximal de subvention prévisionnelle est de 188 400 €.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles en € HT</b>		<b>Recettes en € HT</b>	
Travaux	820 000 €	Commune d'Obernai	371 165 €
Maîtrise d'œuvre	55 000 €	ETAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	91 136 €
Divers (CT, SPS...)	7 000 €	Collectivité européenne d'Alsace	188 400 €
Aléas	60 000 €	CAF	291 299 €
<b>Total</b>	<b>942 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>942 000 €</b>

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de restructuration du Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud d'Obernai au titre du Fonds Attractivité Alsace, à hauteur de 188 400 € correspondant à 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 942 000 HT €.

## **B. Projet de développement d'Emmaüs Centre Alsace, Scherwiller, Canton de Sélestat**

Le projet de développement d'Emmaüs Centre Alsace à Scherwiller s'inscrit dans l'enjeu et objectif opérationnel suivants du Contrat de Territoire Centre Alsace :

- **Enjeu :** Conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire ;
- **Objectif opérationnel :** Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisir et patrimoniale.

La Communauté Emmaüs Centre Alsace est basée à Scherwiller. Elle est constituée de 50 compagnons, 60 bénévoles, 34 salariés en insertion et 17 salariés.

L'association comprend 2 chantiers d'insertion : Ethiloc et Etikette, proposant également une antenne de vente à Horbourg-Wihr. L'association a racheté l'ancienne gare de Scherwiller en 2016 ainsi que la maison Kientz attenante au site de vente.

L'ancienne gare de Scherwiller va être réhabilitée en vue d'y héberger l'atelier et chantier d'insertion Emmaüs Ethiloc. L'activité d'Ethiloc réside dans la location de matériel de seconde main avec un volet évènementiel, et la prestation de livraison. Une autre partie de l'atelier sera dédiée au chantier d'insertion Emmaüs Etikette, spécialisée dans le service de vente en ligne.

La Villa Kientz sera réhabilitée afin d'y créer un centre culturel et solidaire. Le jardin actuel sera concerné par un projet d'aménagement paysagé et d'affectation à des activités culturelles et collectives de plein air. Afin de délimiter le périmètre du jardin et de ses activités, cette étape d'aménagement sera menée en lien avec les projets d'extension du parc de stationnement, de déplacement de la zone de dons et de construction d'un nouvel espace de vente intermédiaire entre l'entrée actuelle de la communauté et le jardin de la maison Kientz.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale jointe au présent rapport, portent principalement sur le développement de l'insertion par l'activité économique culturelle et artistique et le développement de l'accès aux pratiques culturelles à tous.

Au total le coût des projets deux projets, à savoir :

1. La réhabilitation de l'ancienne gare de Scherwiller pour héberger l'ACI Emmaüs Ethiloc et Etikette en ligne ;
2. Réhabilitation de la villa Kientz et de ses abords pour héberger Emmaculture.

s'élève à 1 775 864 € TTC. Le montant prévisionnel des subventions apportées par la CeA est proposé au total à 443 966 €.

- **Réhabilitation de l'ancienne gare pour héberger l'ACI Emmaüs Ethiloc et Etikette en ligne**

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles TTC en €</b>		<b>Recettes prévisionnelles en €</b>	
Montant estimé des travaux	840 000	Région	59 400
Honoraires maîtrise d'œuvre	90 800	Collectivité européenne d'Alsace	253 466
Bureau de contrôle	3 072	Communauté de Communes de Sélestat	10 000
CSPS	3 504	Commune Scherwiller	2 500
Sondages sols	4 488	Fonds propres	346 498
Diag amiante + plomb	4 500	Dons	40 000
Branchements	25 000	Certificats CEE	12 000
Equipements	10 000	Emprunt Crédit Mutuel	290 000
Mobilier	15 000		
Travaux régie	10 000		
Assurances DO	7 500		
<b>Total</b>	<b>1 013 864</b>	<b>Total</b>	<b>1 013 864</b>

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de réhabilitation de l'ancienne gare à travers une subvention d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Centre Alsace pour un montant de 253 466 €, correspondant à 25% d'une dépense prévisionnelle éligible de 1 013 864 € TTC.

- **Réhabilitation de la villa Kientz et de ses abords pour héberger Emmaculture :**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles TTC en €</b>		<b>Recettes prévisionnelles en €</b>	
Montant estimé des travaux	617 455	Région	25 000
Honoraires maîtrise d'œuvre	20 100	Collectivité européenne d'Alsace	190 500
Géomètre	2 970	Communauté de Communes de Sélestat	12 000
Honoraire Maitrise d'Usage	22 000	Commune Scherwiller	4 000
Aménagement jardin et parc	45 000	Fonds propres	339 500
Bureau de contrôle	1 500	Okoté	15 000
Diag amiante + plomb	3 475	Emmaüs France	45 000
Branchements	4 500	Mécénat	25 000
Equipements	10 000	Campagne dons	106 000
Mobilier	25 000		
Travaux régie	10 000		
<b>Total</b>	<b>762 000</b>	<b>Total</b>	<b>762 000</b>

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de réhabilitation de la villa Kientz et de ses abords à travers une subvention d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Alsace pour un montant de 190 500 €, correspondant à 25% d'une dépense éligible de 762 000 €.

**C. Projet de création de la Maison du tourisme et du patrimoine de Châtenois, canton de Sélestat**

La maison du tourisme et du patrimoine de Châtenois s'inscrit dans l'enjeu et objectif opérationnel suivants du Contrat de Territoire Centre Alsace :

- **Enjeu** : Conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire ;
- **Objectif opérationnel** : Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisir et patrimoniale.

La Commune de Châtenois, située à mi-chemin entre Strasbourg et Colmar (à proximité immédiate de Sélestat), est propriétaire de la maison « SCHEIBLING » en bordure de la Route des vins d'Alsace (RD 35).

Le projet de Maison du Tourisme et du patrimoine consiste à transformer une maison de maître de 1804, située au 100 rue du Maréchal FOCH à Châtenois, sur la route des Vins, en Maison du Tourisme et du Patrimoine.

Cette Maison du Tourisme et du Patrimoine accueillera les nouveaux locaux de l'Office de Tourisme de Châtenois en proposant une offre de services complémentaires (accueil,

services aux touristes, ...), ainsi qu'un espace muséal en rez-de-jardin abritant certaines des découvertes issues des fouilles archéologiques entreprises par Archéologie Alsace dans le quartier du Château, qui ont duré près de 18 ans.

Ce projet est une véritable vitrine de l'offre touristique du territoire élargi de l'Alsace Centrale, et est une véritable valorisation touristique du patrimoine situé aux abords de monuments historiques.

La Maison du Tourisme et du Patrimoine offrira par ailleurs un point d'accueil de qualité aux nombreux touristes : bornes de recharge et de location de vélos à assistance électrique, station de réparation, toilettes publiques, aire de pique-nique, centres de randonnée (15 000 nuitées par an) à proximité immédiate.

De par sa localisation, la Maison du Tourisme et du Patrimoine de Châtenois a le potentiel de devenir une véritable vitrine pour le territoire d'Alsace Centrale, en tant que point de captation des touristes.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale jointe au présent rapport, portent principalement sur le développement d'actions de valorisation du patrimoine notamment en direction des seniors et des jeunes, l'accueil des touristes et la promotion de la destination Centre Alsace et des itinérances douces.

Le coût global du projet s'élève à 1 643 229 € HT

Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 1 643 229 € HT.

Le taux de subvention retenu est de 15%.

Le montant maximal de subvention prévisionnelle est de 246 484 €.

<b>Dépenses prévisionnelles en € HT</b>		<b>Recettes en €</b>	
Frais d'études	262 159	Commune de Châtenois	428 815
Travaux	1 381 070	Région Grand Est CLIMAXION études PAC	8 330
		Région Grand Est CLIMAXION PAC rénovation thermique bâtiment	85 172
		Collectivité européenne d'Alsace	246 484
		Union européenne FEDER études	122 000
		Union européenne FEDER	276 214
		ETAT DETR	276 214
		Communauté de Communes de Sélestat	150 000
		Certificats énergie CEE rénovation thermique	50 000
<b>Total</b>	<b>1 643 229</b>	<b>Total</b>	<b>1 643 229</b>

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet maison du tourisme et du patrimoine de Châtenois au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Centre Alsace, à hauteur de 246 484 € correspondant à 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 1 643 229 € HT.

Il est enfin précisé que chaque Commune pour laquelle est proposée une subvention d'investissement a approuvé le Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace.

Les subventions sont réparties selon l'annexe jointe au présent rapport qui détaille les imputations budgétaires correspondantes.

Les conventions de partenariat, jointes en annexes, sont prévues avec chaque porteur de projet.

Les modalités financières afférentes à chaque soutien figurent dans les conventions financières particulières rédigées, sans modifications substantielles, sur la base du modèle type approuvée par l'Assemblée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- d'approuver, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets :
  - de restructuration du Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud à Obernai porté par la Commune d'Obernai
  - de développement d'Emmaüs Centre Alsace à Scherwiller porté par l'association Emmaüs Centre alsace,
  - de création de la Maison du tourisme et du patrimoine de Châtenois porté par la Commune de Châtenois
- d'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace du Territoire d'action Centre Alsace, quatre subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 878 850 € et telles que détaillées dans le tableau annexe joint au présent rapport, (tableau qui précise également les imputations correspondantes à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace) et réparties comme suit :
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 188 400 €, représentant 20% d'une dépense éligible de 942 000 € HT, à la Commune d'Obernai pour le projet de restructuration du Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud à Obernai ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal total de 253 466 €, correspondant à 25% d'une dépense éligible de 1 013 864 € TTC, à l'association Emmaüs Centre Alsace pour la réhabilitation de l'ancienne gare de Scherwiller pour héberger l'ACI Emmaüs Ethiloc et Etiketie en ligne ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal total de 190 500 €, correspondant à 25% d'une dépense éligible de 762 000 € TTC, à l'association Emmaüs Centre Alsace pour la réhabilitation de la villa Kientz et ses abords pour héberger Emmaculture ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 246 484 € représentant 25% d'une dépense éligible de 1 643 229 € HT à la Commune de Châtenois pour le projet de création de la Maison du tourisme et du patrimoine de Châtenois ;
- d'approuver les termes des projets de conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Commune d'Obernai, le Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud, l'Association Emmaüs Centre Alsace, la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Scherwiller, la Commune de Châtenois et Archéologie Alsace pour chacun des projets subventionnés précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à les signer ;
- de m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds d'Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par



délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023, en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. ]

.